

Refus de rembourser de la part de 2 assurances.

Par rougemont, le 03/12/2008 à 19:18

Je suis locataire. Notre porte d'entrée a été tres abîmée par une tentative de cambriolage. J'ai contacté un serrurier qui est venu ouvrir la porte le soir même (car impossible de rentrer dans l'appart.). Il nous a fait un devis pour une porte de 2970€ (appart. Haussmanien, 2 battants, 7 points de fermeture, la porte précédente etait à 5 points). Nous étions sans porte pendant tout un week end (avc 2 enfants)..ll fallait une porte tres vite et nous avons du accepter ce devis. Le serrurier est venu refaire la porte. Au début, mon assurance me dit qu'elle ne rembourse qu'à une hauteur de 1600€ et que le reste et à la charge du syndic de l'immeuble. Ce dernier envoie un expert qui nous dit lors de sa visite que nous nous sommes fait avoir et qu'il ne remboursera rien. Mon assurance me dit qu'elle ne rembourse rien et que c'est à l'assurance du syndic de tout payer.Mon chèque a été encaissé.Résutat ni mon assurance ne veut me rembourser ni l'asurance du Syndic..Que dois-je faire ?